



TRIBUNAL EUROPÉEN DE DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Du 30 janvier • au 30 mai 2021



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



ZΣΔ

Earth Thrive



TRIBUNAL EUROPÉEN DES DROITS DE LA NATURE "POUR LA DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES"

Cinquième audience

Affaire de Marseille : Les boues rouges et la mer Méditerranée

-Samedi 29 mai 2021-

La cinquième et dernière audience du Tribunal européen en défense des écosystèmes aquatiques a eu lieu le 29 mai 2021 à 17 heures. [L'affaire des boues rouges](#) a été portée à l'attention internationale par le biais du Tribunal des droits de la nature, organisé par le réseau européen de l'Alliance mondiale pour les droits de la nature. Marseille est l'une des cinq zones sélectionnées en Europe par le Tribunal européen en défense des écosystèmes aquatiques qui a examiné et jugé symboliquement d'éventuelles violations des droits de la nature.

L'usine de Gardanne (Bouches du Rhône) produit de l'alumine ou oxyde d'aluminium, un matériau utilisé pour fabriquer des composants électroniques, des céramiques et des matériaux réfractaires. Cette activité émet des déchets toxiques chargés de métaux lourds et de radioactivité accrue, à l'origine des fameuses "boues rouges", ce qui se fait avec l'autorisation de l'Etat depuis 1966.

Au moyen d'un tuyau de 55 km de long, les boues rouges sont répandues à 320 mètres de profondeur dans le canyon de Cassidaigne, une fosse océanique qui abritait autrefois une biodiversité extraordinaire.

Au total, 32 millions de tonnes de boues ont été déversées. La destruction de la nature dans ce cas est si grave qu'il semble scientifiquement impossible de restaurer les écosystèmes.

Tom Goldtooth a ouvert cette dernière session par une cérémonie de l'eau. "L'eau donne la vie, elle est sacrée, elle est essentielle au début de la vie, et doit être respectée, honorée et protégée. C'est l'origine de la vie."

Victor David a ensuite pris la parole : "Les déchets toxiques sont déversés dans l'océan en quantités terribles. La pêche illégale et électrique met à mal la biodiversité marine. L'exploitation minière en eaux profondes s'avère également dévastatrice. L'océan ne peut pas tout avaler sans conséquences sur sa propre santé. Nous ne devons jamais oublier notre relation avec l'océan - l'océan est une mère très généreuse pour nous tous, et nous devons la respecter. La nature doit être protégée des actions humaines. Nous ne sommes pas propriétaires de la nature".

Le président du Tribunal, Cormac Cullinan, a assuré que "la vie est inextricablement liée à l'eau. En protégeant l'eau, nous protégeons cette force vitale d'énergie que nous appelons



TRIBUNAL EUROPÉEN DE DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Du 30 janvier • au 30 mai 2021



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



ZETA



la vie, en interdépendance avec le vivant. Nous sommes confrontés à une grande crise écologique dans le monde, et nos gouvernements n'ont pas fait preuve du leadership nécessaire pour relever ces défis."

La juge Lisa Mead a poursuivi en ouvrant la séance : "Le mouvement des droits de la nature cherche à réparer ou à guérir notre relation avec la Terre Mère et nous rappelle que le meilleur que nous puissions faire en tant qu'humains est lorsque nous respectons notre maison. Les humains font partie de l'écosystème dans lequel ils vivent, et faire partie de cet ensemble permet de prendre des décisions réfléchies."

C'était ensuite au tour de la procureure de la Terre Rebecka LeMoine de faire sa déclaration initiale : "Prenez une grande respiration et remerciez l'océan pour l'oxygène qu'il nous donne chaque jour. Sans nos respirations, sans l'eau, nous ne pourrions pas vivre. Les eaux de Marseille et de la Méditerranée sont en train de passer de claires à boueuses, de saines à toxiques, grâce aux activités de l'usine d'oxyde d'aluminium de Gardanne. Les parties responsables ont refusé la demande d'être ici aujourd'hui".

Le représentant de la cause, Jean Ronan Le Pen, a pris la parole devant le Tribunal : "La mer Méditerranée possède une biodiversité marine très vaste. Aujourd'hui, malheureusement, les fonds marins sont constitués de boues rouges toxiques qui se répandent tout le long de cette mer à cause des déchets toxiques déversés par l'usine d'aluminium de Gardanne. Cette boue a un grand impact sur cet écosystème et l'État français non seulement n'a pas pris de mesures contre elle, ou proposé une solution industrielle à ce problème, mais il a également autorisé ces usines à déverser des déchets sur les océans. Des études ont montré que l'eau abrite désormais deux millions de tonnes d'aluminium, des milliers de tonnes d'autres déchets toxiques, et tous ces matériaux sont radioactifs. Les spécimens vivant dans ces écosystèmes ont vu leur santé gravement endommagée, affectant la vie marine."

"Il n'y a pas que la vie marine qui a été affectée - les personnes vivant à proximité de la zone ont également été affectées, car elles respirent ces substances toxiques dans l'air. Les boues rouges c'est maintenant la colère rouge - il y a des intérêts économiques derrière cela. Ces industries veulent plus de profits, mais elles ne réalisent pas ce qu'elles font. Pour eux, la mer est un endroit où tout déverser, et ils voient maintenant la Guyane comme un endroit où développer ces activités également", a ajouté M. Le Pen.

La juriste Marine Calmet a pris la parole devant le tribunal : "Ces activités contaminantes détruisent les écosystèmes depuis des années et ont un grand impact sur la Terre. Le gouvernement français ne montre pas la volonté de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces activités. La justice française doit reconnaître qu'il s'agit d'une violation grave des limites planétaires et d'un cas d'écocide. Nous devons agir et analyser son impact et éviter de privilégier les intérêts des industries qui ne sont pas compatibles avec



TRIBUNAL EUROPÉEN DE DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Du 30 janvier • au 30 mai 2021



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



Z&A



la protection de la Nature. Il s'agit d'un crime très grave qui ne peut être toléré. Les dommages causés sont irréversibles. Il faut réparer les victimes humaines et non-humaines de cette contamination et assurer la protection de ces écosystèmes à long terme."

Le témoin et pêcheur professionnel de la région Gérard Carrodano a ensuite apporté son témoignage au Tribunal : "Le phénomène des boues rouges est présent depuis que je suis enfant. Ils nous ont fait attendre pendant des années pour revenir à cette situation, et cela n'est jamais arrivé. Aujourd'hui, ces industries sont payées pour polluer, et les métaux lourds continuent d'être déversés dans l'eau claire de la mer. Le rythme de pompage est de 270 mètres cubes par heure, tous les jours de l'année, ce qui représente plus de 6 000 tonnes par jour de boue toxique dans l'eau qui continue à détruire nos vies. Ces polluants ont été inhalés par la population pendant des années et cela leur a causé de graves maladies et des cancers. Quand Gardanne dit qu'ils font des efforts, je pense aussi aux pêcheurs qui ont perdu leur travail à cause de la pollution de la mer. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas inverser cette pollution et ces dégâts, et ils se répandent dans toute la Méditerranée." Carrodano a déclaré : "J'ai la mer Méditerranée qui coule dans mes veines."

La procureure de la Terre, Rebecka LeMoine, a donné ses derniers arguments : "Les déchets chimiques ont clairement dépassé les limites biologiques de la région, provoquant une destruction à grande échelle des cycles vitaux marins et un dommage permanent de la biodiversité. Je déclare qu'il s'agit d'un cas majeur d'écocide. La vie et la biodiversité ont été remplacées par la mort. Des études indépendantes doivent être menées pour faire le point sur la situation. L'Etat français doit reconnaître les lois nationales et internationales pour arrêter la pollution et renforcer la protection."

Lisa Mead, juge, a clôturé la séance : "Après avoir examiné toutes les preuves présentées aujourd'hui, les juges détermineront si les droits fondamentaux de cet écosystème spécifique ont été violés, notamment le droit au respect de ses cycles vitaux."

De janvier à mai 2021, le Tribunal européen pour les droits des écosystèmes aquatiques a entendu cinq cas d'entités aquatiques à protéger en Europe : la Mer de Glace en France, les rivières de la Guyane française, le cas du lac Vättern en Suède, le cas des barrages dans la région des Balkans, et l'audience finale avec le cas des boues rouges de Marseille. Le Tribunal vise à reconnaître les droits de la nature, ce qui signifie reconnaître l'interdépendance entre les humains et la nature et accepter que les États, les entreprises et les humains ne puissent plus l'utiliser en toute impunité. Ainsi, il est nécessaire d'établir la personnalité juridique de la Nature afin de la prendre systématiquement en compte dans nos choix politiques et sociétaux. Cette évolution juridique est nécessaire pour la préservation de la vie elle-même. Le verdict final sera rendu à Marseille les 4 et 6 septembre, lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN.



TRIBUNAL EUROPÉEN DE DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Du 30 janvier • au 30 mai 2021



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



ZΣΔ



Contact presse :

- Zoe Lujic, Chargée de communication pour le Tribunal, zoelujic@earth-thrive.org, +447841635310
- Co-secrétariat : Natalia Greene ou Camille Bouko-Levy
tribunal@rightsofnaturetribunal.org, +33664253723

Regardez l'audience en [anglais](#) ou en [français](#).

Si vous souhaitez en savoir plus sur les Tribunaux, cliquez [ici](#).